

suggestions auxquelles se prêtait l'état d'âme de Mercier et Desmarais dans les conditions où se trouvait alors leur pays.

Les moyens constitutionnels leur paraissaient pouvoir suffire à leur but qui était nettement l'indépendance du Canada. Non peut être comme état politique définitif et permanent, car les conditions de consolidation et de maintien leur paraissaient devoir être bien onéreuses à un pays dont l'étendue était si disproportionnée avec la densité de sa population. Mais ils voyaient dans l'indépendance absolue de leurs compatriotes la seule condition dans laquelle ils pussent, sur un pied réellement d'égalité avec les Etats-Unis, traiter de l'annexion que ces hommes croyaient à cette époque être la destinée définitive du Canada.

Le grand sentiment humanitaire primait chez eux celui de l'exclusivisme national.

L'union politique de l'Amérique du Nord eut mis la paix perpétuelle extérieure sûrement à la portée de cette moitié du continent, et prévenu les attaques en les rendant évidemment inutiles.

A tout événement, l'indépendance était le but poursuivi, comme moyen de fixer ultérieurement avec plus d'avantage les destinées du pays, ou comme système exclusif permanent.

Les conditions actuelles du Canada, ses excellents rapports avec la métropole, les garanties qu'offrent les dispositions de cette dernière pour le bon fonc-